

# Politique de l'État dans les pays communistes

Elena Marushiakova, Veselin Popov

Cadre général et caractéristiques spécifiques | Sedentarisation des Roms itinérants | Accélération de l'intégration | Héritage culturel et historique | Organisations : le « mouvement rom » en Yougoslavie | Intégration publique et/ou assimilation

➤ *La fin de la seconde guerre mondiale voit l'émergence de ce que l'on appelle officiellement le « Bloc socialiste » sur une bonne partie de l'Europe, dans des régions comptant de nombreux Roms. Les changements sociaux et économiques introduits dans ces pays, conformément à la nouvelle idéologie communiste, affectent l'ensemble de la population, y compris les Roms. Malgré des paramètres idéologiques communs, les politiques respectives de chaque État à l'égard des « Tsiganes » ne sont pas identiques : il existe des différences liées à des modèles hérités du passé ou à des stratégies nationales. Leur principal objectif est l'intégration à la société : une approche qui, dans certains pays, va jusqu'à prôner une lutte active en faveur de l'assimilation.*

## INTRODUCTION

La fin de la seconde guerre mondiale et les années qui suivent sont le théâtre d'un changement radical dans les pays d'Europe de l'Est. Les partis communistes locaux accèdent au pouvoir en Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie et Albanie avec le concours actif de l'Union soviétique et contrôlent intégralement toutes les sphères de la vie publique. Un nouveau type de système politique est instauré et défini, en vertu de sa propre phraséologie, comme « socialiste ». Des changements sociaux et économiques globaux sont introduits ; certains d'entre eux affectent

directement les « Tsiganes », lesquels — à des degrés divers et à des époques

différentes selon les pays — font l'objet d'une politique gouvernementale active.

## CADRE GÉNÉRAL ET CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

Le terme « Bloc socialiste » en Europe de l'Est évoque pour beaucoup un système monolithique totalitaire, placé directement sous les ordres de Moscou, et au sein duquel une seule et même politique domine dans toutes les sphères. Cela est vrai dans une certaine mesure, même si cha-

que pays présentait de nombreuses caractéristiques spécifiques et différences par rapport aux autres. L'unité monolithique des pays d'Europe de l'Est gouvernés par les partis communistes se brise dès la fin des années 1940 en Yougoslavie. Dans les années 1950, l'Albanie choisit elle aussi sa propre voie. Bien qu'elle soit restée membre du Traité de Varsovie et du Comecon, la Roumanie sous bien des aspects fait montre (dans une moindre mesure) d'une certaine « indépendance ». La

même tendance émergera au fil du temps, avec des nuances, dans les autres pays d'Europe de l'Est. [III. 1]

En fait, on ne saurait parler de l'existence d'une espèce de modèle général pour les pays d'Europe de l'Est, surtout dans la sphère de la politique intérieure nationale. En apparence, au niveau idéologique, l'unité affichée est totale et chaque pays déclare que sa politique nationale se fonde sur les « principes du marxisme-léninisme » ;





III. 2  
*Chaudronnier, Roumanie, 1956.*  
(par G. Lükö, d'après Fraser 1992, p. 280)



III. 3  
*Ursari (montreur d'ours), Bulgarie.*  
(par Rolf Bauerdick, d'après Guy 2001, p. 328)



III. 4  
*Charbonniers, Bulgarie.*  
(par Rolf Bauerdick, d'après Guy 2001, p. 328)



III. 5  
*Marchands de ferraille de Meteol, Roumanie.*  
(d'après Djurić/Becken/Bensch 1996, p. 184b)



III. 6  
*Marchand de chevaux, Roumanie.*  
(d'après Djurić/Becken/Bensch 1996, p. 184b)



III. 7  
*Briquetiers de Craiova, Roumanie.*  
(d'après Djurić/Becken/Bensch 1996, p. 184b)

néanmoins, en pratique, il en va tout autrement.

Très globalement, on peut distinguer en Europe de l'Est entre deux modèles de politique nationale, qualifiés respectivement d'« ethno-national » et de « post-impérial ». Le premier prévaut en Pologne, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie et en Albanie (la Tchécoslovaquie pourrait aussi être incluse dans ce groupe moyennant certaines réserves, dans la mesure où il s'agissait d'un État fédéral constitué de deux entités nationales). Ces pays sont constitués d'une nation (deux en Tchécoslovaquie) servant de fondement à la formation d'un « État nation » d'une part, et de « minorités » (les autres communautés plus petites, quel que soit le terme retenu pour les désigner selon les pays) d'autre part. Le second modèle (« post-impérial ») est typique de l'Union soviétique et de la

Yougoslavie. Ici, du moins officiellement, on ne distingue pas entre une nation « principale » et des minorités et l'on a construit une structure hiérarchique compliquée de communautés nationales/ethniques — dotées ou pas de leurs propres organismes étatiques/administratifs — unifiées dans un nouveau type d'entité « supérieure » : le « peuple soviétique » et « les Yougoslaves ».

Les différentes approches nationales relatives aux Roms suivies en Europe de l'Est, cependant, ne signifient pas qu'il est impossible d'identifier des principes, réglementations et modèles communs. Ces caractéristiques communes — quelles que soient par ailleurs les différences et les spécificités dans la mise en œuvre de chaque politique nationale — sont généralement révélatrices de la situation faite aux Roms en Europe de l'Est pendant une période déterminée (allant de la fin de la seconde

guerre mondiale au début de la période de changements dans les années 1980).

### SÉDENTARISATION DES ROMS ITINÉRANTS

La sédentarisation des Roms est un exemple typique de la combinaison de politiques officielles communes et spécifiques dans les pays d'Europe de l'Est. L'élément commun, en l'occurrence, tient au processus de sédentarisation (ou, du moins, à une limitation importante du nomadisme) des Roms itinérants observé pendant la période pertinente dans l'ensemble de ces pays. Les processus observés dans chaque pays présentent cependant leurs caractéristiques propres, sous l'angle de la politique officielle dans laquelle ils s'inscrivent et du calendrier de leur mise en œuvre.

III. 8

*Dans certaines régions d'Europe de l'Est, les Roms travaillent encore dans des professions n'exigeant pas de domicile fixe. Les métiers ambulants ont, dans une certaine mesure, survécu aux mesures adoptées par les régimes communistes en vue de sédentariser les Roms, ainsi qu'à la tendance générale à la sédentarisation. Jusqu'à présent, par exemple, on peut rencontrer des montreurs d'ours exhibant leurs animaux devant les touristes sur les bords de la mer Noire, ainsi que des marchands de chevaux dans les campagnes.* (traduit de Gronemeyer/Rakelmann 1988, p. 138)



III. 9

*« En Hongrie, on compte quelques coopératives de forgerons autogérées par des Roms. Celle de Nogradmegyer, par exemple, existe depuis 1951. Le village était habité par des cloutiers et des musiciens tsiganes, lesquels ont — à l'issue d'un long processus — établi une coopérative produisant aujourd'hui toute une gamme de produits. »*

(traduit de Gronemeyer/Rakelmann 1988, p. 121f)

### SÉDENTARISATION DES NOMADES : RÉPRESSION OU ASSISTANCE ?

*L'intérêt de l'analyse de la perception actuelle de la question de la sédentarisation des nomades en Europe de l'Est est évident. Nombre de publications scientifiques et de défenseurs des droits de l'homme considèrent cette politique comme l'apogée des mesures répressives des partis communistes à l'égard des Roms : un point de vue partagé également aujourd'hui par certains activistes roms (émanant, il est vrai, de groupes roms sédentarisés depuis des siècles). Généralement parlant, en Europe de l'Est, les Roms eux-mêmes et plus particulièrement les anciens Roms voyageurs ont une attitude positive à l'égard des mesures encourageant la sédentarisation. Le point de vue est d'autant plus tranché que les personnes interrogées ont personnellement vécu des événements dramatiques. L'attitude positive est donc plus marquée en Bulgarie ou dans les pays de l'ex-Union soviétique qu'en Tchécoslovaquie et en Pologne où la sédentarisation s'est accompagnée de mesures répressives (confiscation de chevaux et de biens).*

*Un autre facteur est beaucoup plus important lorsqu'il s'agit d'évaluer la politique de sédentarisation des Roms nomades. Durant la période 1950-1975, une grave crise a secoué les pays d'Europe de l'Est et commencé à affecter le mode de vie nomade. En raison de l'évolution des conditions sociales et économiques, les nomades eux-mêmes étaient à l'affût de possibilités de se fixer (ou de passer à une vie semi-nomade) et de nouvelles stratégies économiques. L'ingérence active de l'État s'est simplement produite à un moment opportun (une circonstance assez rare dans l'histoire des politiques gouvernementales visant les Roms) et a grandement facilité — par exemple sous forme de prêts et de subventions pour la construction d'habitations — le développement naturel de la communauté et son intégration.*

III. 10

Le point de départ du processus de sédentarisation diffère aussi d'un pays à l'autre. Même s'il est impossible, bien entendu, de citer des données précises, nous pouvons supposer que plus des trois quarts des Roms de Pologne et au moins deux tiers de l'ensemble de la population rom d'Union soviétique étaient (semi-)nomades. À l'autre extrémité de cet éventail, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie, les Roms itinérants représentent, en raison de la politique officielle, moins de 5 % du total de la population rom. Dans les autres pays, la part relative des Roms nomades varie : en Roumanie et en Yougoslavie, ils ne représentent pas plus d'un tiers et, en Hongrie et en Albanie, pas plus d'un quart de la population rom.

Dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, la sédentarisation des Roms no-

mades répond à un acte du gouvernement ou à une décision du parti (ces deux entités se confondant). L'Union soviétique — où une loi spéciale interdit le mode de vie itinérant — est le premier pays à lancer une politique active en faveur de la résolution du « problème » des Roms nomades. Le 5 octobre 1956, le présidium du soviet suprême de l'URSS promulgue un décret sur « la participation des Tsiganes nomades aux activités laborieuses ». Le même modèle est appliqué en Bulgarie, où un décret sur « La résolution des problèmes de la minorité tzigane en Bulgarie » est adopté par le Conseil des ministres en 1958. En Tchécoslovaquie, une loi « sur la sédentarisation des personnes itinérantes » — presque similaire en substance — est adoptée la même année. En Pologne, après la tentative manquée du gouvernement de persuader les Roms itinérants de s'installer volontaire-

ment dans les territoires libres de l'Ouest (après la déportation de la population allemande) en 1952, le ministère de l'Intérieur promulgue une résolution sur la sédentarisation obligatoire des « Tsiganes » itinérants en 1964. En Roumanie, des mesures spéciales en faveur de la sédentarisation des « Tsiganes » itinérants sont introduites à compter de 1977, date à laquelle le comité central du parti communiste roumain adopte un programme en faveur de leur intégration sociale. Dans ce programme, la sédentarisation est, sinon l'objectif essentiel, du moins l'un des buts poursuivis.

Dans les autres pays d'Europe de l'Est, la sédentarisation des Roms nomades n'est pas réglementée dans le cadre d'une quelconque politique spéciale à l'égard des intéressés ; ces deniers sont simplement soumis à la législation générale (laquelle exige un domicile et un lieu

## POLOGNE : EFFETS DE LA SÉDENTARISATION OBLIGATOIRE

« Au moment de la mise en œuvre de la politique de sédentarisation [en 1964], les autorités ont simplement négligé de préparer le moindre plan permettant aux Roms de commencer une nouvelle vie. Aucun logement décent ne leur a été proposé, aucun emploi et rien qui puisse permettre aux intéressés de s'adapter progressivement à une société plus large et à modifier leurs modes de vie antérieurs. Lorsqu'ils se voyaient attribuer des appartements sociaux au milieu de « gens ordinaires », des conflits ne tardaient pas à surgir. [...] Pendant les années qui ont suivi, une fois les Roms suffisamment dissuadés de reprendre leurs pérégrinations, les autorités n'ont quasiment plus témoigné le moindre intérêt à leur égard. C'est à cette époque que les schémas roms d'adaptation à cette nouvelle vie ont été établis. Les Roms se sont tournés vers le commerce des devises et des objets de valeur : principalement l'or, les voitures, les antiquités et les tapis. Ceux qui avaient de la famille à l'étranger avaient davantage l'occasion de gagner leur vie en faisant de la contrebande ou en vendant des voitures volées en Europe de l'Ouest. »

III. 11 (d'après Mróz 2001, pages 257 et suivantes)



III. 12

« Meilleurs ouvriers tsiganes de la main-d'œuvre socialiste ». Sofia, fin des années 1940 (on reconnaît au centre Shakir Pashov, à l'époque député bulgare).

(d'après les archives de Studii Romani, Sofia, Bulgarie)

de travail fixes, etc.). C'est le cas en Hongrie durant la seconde moitié des années 1950, et en Albanie et en Yougoslavie dans les années 1960 et 1970.

Il convient de noter que les politiques d'État en matière de sédentarisation des Roms nomades ne mènent pas toujours aux résultats désirés. En Union soviétique, une partie des Roms — officiellement sédentarisés — maintient son ancien mode de vie jusque dans les années 1960, époque à laquelle ils commencent à se tourner vers de nouvelles activités économiques. Le mode de vie itinérant des Roms de Yougoslavie est généralement en voie d'extinction (sans pour autant avoir entièrement disparu). En Bulgarie, plusieurs groupes de Roms, bien qu'ils possèdent une habitation et — théoriquement — un emploi fixe, continuent à voyager pendant les saisons chaudes (selon le mode traditionnel de vie nomade dans les Balkans). C'est en Roumanie que l'échec de la politique de sédentarisation est le plus évident : en 1977, on y recensait officiellement 66 500 Roms nomades et le modèle de nomadisme saisonnier y a toujours cours dans divers groupes roms. [Ils. 2-10]

### ACCÉLÉRATION DE L'INTÉGRATION

Si la politique tendant à l'intégration publique des Roms prédomine dans tous les

pays d'Europe de l'Est, sa mise en œuvre peut revêtir diverses formes. On peut distinguer deux approches différentes qui s'affrontent jusqu'à aujourd'hui et qui sont qualifiées respectivement de « globalisante » et de « spéciale ». La première ne prévoit pas de mesures gouvernementales particulières en faveur de l'intégration sociale des Roms, lesquels sont traités dans le cadre de la politique générale en vigueur pour l'ensemble de la population. L'« approche spéciale », par contre, traite les Roms comme une communauté séparée confrontée à des problèmes particuliers ne pouvant être résolus que par le biais de mesures spécifiques.

La première approche a été essentiellement appliquée en Union soviétique, en Yougoslavie, en Pologne et en Albanie où aucun programme gouvernemental spécial ne s'applique aux Roms (à l'exception, concernant l'URSS et la Pologne, du programme de sédentarisation des itinérants). La seule sphère de la vie publique où le principe de globalisation n'est pas appliqué est celui de la préservation et du renforcement de leur identité ethnoculturelle. Le Théâtre Romen en URSS constitue l'une des attractions majeures à Moscou et le pays compte plus de 100 ensembles musicaux et troupes de ballet regroupés au sein de diverses institutions : les disques de musique rom sont nombreux et connaissent une large diffusion, de même que le folklore « tsigane ». La situation est

similaire en Yougoslavie, grâce à l'aide active de l'État, et analogue en Pologne quoiqu'à une échelle plus modeste. [III. 11]

Dans les quatre autres pays (Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie), une approche « spéciale » prévaut dans la politique gouvernementale en matière d'intégration publique des Roms. La présence d'une telle approche n'exclut d'ailleurs pas le recours occasionnel à une approche « globalisante », de sorte que l'intégration publique des Roms se fait souvent dans le cadre de la législation générale. Toutefois, l'État considère que les problèmes spéciaux exigent des mesures particulières en faveur des Roms, concernant par exemple la sédentarisation des intéressés. [III. 14]

En Bulgarie, un texte sur la « Résolution des problèmes de la minorité tsigane en Bulgarie » est adopté en 1958 et suivi, en 1978, d'un décret intitulé « Amélioration du travail mené auprès des Tsiganes bulgares afin de favoriser plus activement leur participation à la construction de la société socialiste développée » ; le parti communiste roumain prépare un « Programme pour l'intégration sociale des Tsiganes ». En Tchécoslovaquie — à la suite des événements de 1968 et de l'adoption d'une nouvelle Constitution — une politique intitulée « Conception de l'intégration culturelle et globale publique des Tsiganes » est adoptée en 1972, puis renforcée et modifiée en 1976. Dans l'ensemble, tous ces

### « CHEVAUX, VACHES ET TSIGANES »

« [Le] Décret du Gouvernement n° 502/1965 avait introduit un programme planifié de transfert des Roms depuis les habitats bondés de Slovaquie et de dispersion des intéressés vers des endroits appropriés en terre tchèque. Le pourcentage maximal de Roms par communauté avait été fixé à 5 pour cent [...]. Un porte-parole rom n'a pas manqué de faire remarquer sardoniquement : 'Ils ont tout planifié et prévu pour chaque village un nombre de chevaux, de vaches et de Tsiganes.' [...]. »

III. 13 (d'après Guy 2001, p. 291)

### POLITIQUES « GLOBALISANTES » ET EFFETS « SPÉCIAUX » : STÉRILISATION EN TCHÉCOSLOVAQUIE

*La stérilisation en Tchécoslovaquie est généralement perçue comme un exemple dramatique de politique « spéciale » à l'égard des Roms en Europe de l'Est ; en l'occurrence, le document pertinent est le décret promulgué par le ministère de la Santé le 29 février 1972 et autorisant la stérilisation volontaire des femmes ayant donné naissance à plus de quatre enfants retardés. Des incitations financières étaient également prévues. Ce décret, compatible théoriquement avec les principes « globalisants » des politiques (c'est-à-dire ne visant pas directement les Roms), a eu des équivalents (sous une forme édulcorée) en Suisse et dans les pays scandinaves. L'exemple, toutefois, illustre le fait que des politiques théoriquement « globalisantes » peuvent conduire à des résultats « spéciaux » et souvent discriminatoires en pratique. Au lieu d'être appliquées aux membres privilégiés d'une société donnée, les restrictions tendent à frapper sélectivement des personnes faisant déjà l'objet de restrictions. Concernant le cas de la stérilisation « volontaire » en Tchécoslovaquie, plus de la moitié des femmes soumises à ce traitement dans les années 1970 étaient des Roms.*

III. 14

textes du parti et du gouvernement énoncent plusieurs objectifs essentiels censés être repris par la politique spéciale concernant les « Tsiganes ». Ils prévoient des emplois stables à plein temps, la solution des problèmes de logement et de santé, l'intégration des enfants roms dans le système éducatif ordinaire et l'amélioration de leur niveau d'instruction, la promotion de la culture rom, etc. [III. 12]

Néanmoins, les politiques officielles respectives des différents pays comportent également des particularités, notamment sous l'angle des modalités de mise en œuvre des grandes lignes mentionnées. En Bulgarie, des internats sont créés à compter de 1961 et, à partir de 1966, certaines écoles fréquentées auparavant uniquement par des enfants roms sont transformées en « établissements secondaires d'enseignement général mettant l'accent sur la formation professionnelle ». En Roumanie, des mesures spéciales visent à réduire le nombre d'enfants dans les familles roms (les allocations familiales ne sont versées qu'aux familles ne comptant pas plus de cinq enfants), en raison du nombre important de petits Roms abandonnés dans des maternités ou des orphelinats. En Hongrie en 1961, des mesures spéciales sont envisagées pour lutter contre la discrimination des Roms dans la société hongroise et le programme de logement de 1964 envisage la suppression de 2 500 quartiers ou villages roms sépa-

rés. En Tchécoslovaquie, un décret gouvernemental de 1965 envisage aussi la destruction des quartiers roms, surtout dans l'Est de la Slovaquie, et la dispersion des Roms concernés dans les villes et villages slovaques ou les régions industrielles de la République socialiste tchèque. [III. 13]

### HÉRITAGE CULTUREL ET HISTORIQUE

Les différences des politiques gouvernementales entre pays sont fréquemment déterminées ou du moins influencées par des modèles culturels et historiques hérités du passé. En fait, les pays de l'Europe de l'Est en question ont pris forme aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans le cadre d'empires — l'empire ottoman, l'empire austro-hongrois et l'empire russe — ayant opté chacun pour un type différent de politiques à l'égard des Roms. Les particularités des trois principaux modèles et leur influence sur les phases historiques postérieures sont illustrées par l'exemple des politiques d'habitat respectives des différents pays d'Europe de l'Est.

Les anciens traits impériaux, culturels et historiques des trois empires se reflètent directement dans les divers modèles de réinstallation des Roms sédentarisés (lesquels étaient bien plus nombreux que leurs congénères nomades dans l'empire ottoman et l'empire austro-hongrois).

Dans l'empire ottoman (c'est-à-dire en Bulgarie, en Albanie, ainsi que dans la plus grande partie de la Yougoslavie et la Roumanie), les Roms vivaient — à l'intérieur de la zone de résidence — dans leur propre quartier (délimité ethniquement et appelé *mahala*) comme tous les autres groupes ethniques. Dans l'empire austro-hongrois (c'est-à-dire en Hongrie, en Tchécoslovaquie, dans de grandes parties de la Roumanie et dans des zones plus réduites de la Yougoslavie et de la Pologne), les Roms vivaient, au-delà des limites des villes et villages et parfois à des kilomètres de ces derniers, dans ce qu'il était convenu d'appeler un *ciganytelep* en Hongrie, un *osada* ou une *kolonia* en Slovaquie, une *kolonia* ou une *tigania* en Roumanie, une *osada* dans le Sud de la Pologne, etc. Dans l'empire russe (c'est-à-dire dans les territoires correspondant à l'ex-URSS et à une partie de la Pologne), les Roms vivaient le plus souvent avec le reste de la population, généralement dans une ou plusieurs douzaines de maisons situées à proximité les unes des autres (sauf en Transcarpathie où le modèle austro-hongrois prévalait).

Les politiques respectives des États à l'égard des Roms dans les pays d'Europe de l'Est correspondent à ces circonstances historiquement déterminées. En Hongrie et en Slovaquie, la tendance est à une liquidation totale des habitats séparés des Roms : une politique qui s'est avérée relativement efficace en Hongrie où la plupart des quel-

## ÉMANCIPATION EN YOUGOSLAVIE

« En dépit des tensions interéthniques et politiques ayant suivi la mort de Tito en 1980, les premiers Roms sont élus pendant cette période dans des conseils municipaux et Sait Balić (de la ville de Niš) est élu membre du Parlement national serbe. Quatre années plus tard, on comptait déjà cinquante-trois membres roms élus dans les conseils municipaux ou provinciaux en plus du député déjà mentionné [...].

En 1981, le premier programme radio bilingue en romani et en serbe est diffusé depuis Belgrade. Il s'intitule 'Ašunen romalen' [écoute Rom] et sera maintenu jusqu'en 1987. »

III. 15 (d'après Kenrick 2001, p. 406)

## BULGARIE : MASQUAGE DES ROMS

La Bulgarie se proclame État unitaire (composé d'une seule nation) sans aucune autre nationalité que bulgare ; les « Turcs bulgares » se voient attribuer une origine bulgare. Aucune autre justification « scientifique » du même type n'ayant pu être trouvée pour les Roms afin d'établir leurs origines bulgares, ce peuple a officiellement cessé d'exister. Il n'est jamais mentionné dans les endroits publics, la presse et les publications académiques. Dans plusieurs endroits bordant les lignes de chemin de fer et les autoroutes, les campements ou quartiers roms sont dissimulés derrière des murs en béton. Cette politique absurde n'a abouti à aucun résultat et n'a pas facilité l'intégration des Roms dans la nation bulgare ; au contraire, c'est l'effet contraire qui a été atteint.

III. 16

que 2 500 *ciganytelep* ont été détruits. En Roumanie, la politique gouvernementale en matière d'habitat est variée et incohérente, de même que l'héritage historique de diverses régions du pays. En Bulgarie, les décrets appelant à la suppression des quartiers roms ne sont suivis d'aucune mesure sérieuse d'application, alors qu'en Yougoslavie et en Albanie — de même qu'en Union soviétique et en Pologne — le gouvernement ne juge pas opportun de définir une politique gouvernementale spéciale qui soit propre aux Roms.

**ORGANISATIONS :  
LE « MOUVEMENT ROM »  
EN YOUGOSLAVIE**

L'attitude à l'égard des organisations roms constitue une caractéristique importante de la politique gouvernementale visant cette population dans les pays d'Europe de l'Est. En fait, l'établissement et le renforcement de telles organisations n'auraient pas été possibles sans l'approbation et le soutien actif de l'État et des structures du parti. [III. 15]

Dans ce contexte, l'élan en faveur de l'auto-organisation et de l'émancipation — apparu progressivement au sein des communautés roms d'Europe de l'Ouest et qui conduira à la fondation de diverses organisations, puis au début de ce qu'il est convenu d'appeler « le mouvement rom » à compter des années 1970 — n'a pas produit de résultats comparables à l'Est. Et ce, malgré des initiatives à court terme — plus ou moins singulières — en Bulgarie et en

Tchécoslovaquie. En Hongrie, un nombre considérable d'activités culturelles sont organisées.

La situation en Yougoslavie est un cas particulier. Dans un article paru en 1969 dans le bulletin *Vecherni Novosti* publié à Belgrade, Slobodan Berberski — un Rom communiste exerçant de longue date des fonctions publiques après avoir été successivement prisonnier politique, combattant de la résistance pendant la seconde guerre mondiale et membre du comité central de l'Union des Communistes yougoslaves (UCY) — annonce que les Roms yougoslaves vont créer leur propre organisation chargée principalement de permettre aux intéressés d'obtenir le statut de « nationalité » ; à l'époque, en effet, la Yougoslavie était dotée d'une législation et d'une structure hiérarchique compliquée dans le cadre desquelles les communautés étaient réparties en différentes catégories : groupes ethniques, nationalités et nations.

Après la création de l'« Association rom » en 1969, le processus de création des branches dans diverses républiques (et plus tard dans les villes) s'amorce, en même temps que la création d'autres associations roms (culturelles, sportives, etc.). Dans les années 1970, plus de 60 organisations roms existent et leur nombre ne cesse de s'accroître. Diverses initiatives, généralement des événements culturels (avec la participation d'ensembles et de festivals roms), sont soutenues par l'État yougoslave : publication de livres en romani ou radiodiffusion d'émission de radio et de télévision destinées aux Roms

(au Kosovo). En 1986, les associations roms existantes s'unissent au sein d'une Union des associations roms en Yougoslavie.

**INTÉGRATION PUBLIQUE  
ET/OU ASSIMILATION**

Jusqu'à aujourd'hui, l'évaluation des politiques gouvernementales roms menées en Europe de l'Est pendant ce qu'il est convenu d'appeler « la période socialiste » reste influencée par l'esprit de la « Guerre froide ». Les dites politiques, dans l'ensemble et dans leurs manifestations concrètes, sont perçues comme synonymes de l'un des nombreux crimes perpétrés par des régimes totalitaires. Il est difficile aujourd'hui, sans verser dans des clichés idéologiques, de trouver une analyse objective et globales des dites politiques sous tous leurs aspects.

Le principal problème en l'occurrence est de parvenir à une distinction précise et à établir les relations entre deux processus interdépendants et se chevauchant parfois partiellement : l'intégration sociale et l'assimilation. Au cours de l'histoire, nombre de peuples vivant au sein de nations étrangères sont passés de l'étape de l'intégration sociale à celle de l'assimilation (soit dans le cadre d'un processus naturel, soit en raison d'une certaine politique gouvernementale). Suivant la logique de ce modèle (lequel ne saurait en aucun cas être considéré comme universel), chaque mesure — visant les Roms — prise par les autorités en Europe

III. 17

*Maisons roms (au premier plan) et barres d'immeubles à Filákovó au Sud-Est de la Slovaquie. Dans les années 1970, les cabanes roms sont rasées et leurs occupants contraints de déménager dans les nouveaux immeubles. Les aciéries (dont on voit les cheminées à l'arrière-plan) employaient 8 000 personnes — dont des centaines de Roms — jusqu'en 1989.*

*Après le changement, l'usine a été vendue à une multinationale, laquelle aujourd'hui compte 800 salariés dont aucun n'est d'origine rom.*

*(d'après dROMa 1/2004, p. 10)*



de l'Est pourrait être considérée comme une étape en direction de l'assimilation.

La Bulgarie est le seul pays d'Europe de l'Est dans lequel la politique d'intégration des Roms aboutit à une politique directe d'assimilation complète et inconditionnelle. Les attitudes à l'égard des Roms y sont subordonnées à la politique à l'égard de la minorité turque. Une décision du « Politburo », datée de 1962, relève « les tendances négatives de la turcification » parmi les Musulmans bulgares, les « Tsiganes » et les Tatars ; elle est suivie du lancement d'une politique visant à « encourager » progressivement le changement des noms patronymiques ou des prénoms arabo-turcs en noms bulgares. La phase ultime de cette politique est liée à ce qu'il est convenu d'appeler « le processus de reprise » lancé pendant l'hiver 1984-1985 : une action de masse, impliquant les services de sécurité, contraignant tous les Turcs, Musulmans bulgares (Pomaks) et Musulmans roms à changer de nom. En fait, ce « processus de reprise » correspondait à l'ultime phase d'une assimilation contrainte appliquée de force. [Ills. 16, 17]

Des tendances assimilatrices peuvent également être identifiées dans les politiques gouvernementales de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et — dans une certaine mesure — de la Roumanie. Dans les années 1950 et 1960, on évoque plus ou moins ouvertement l'« assimilation naturelle de Tsiganes » dans la société hongroise. Dans les années 1970, la logique de la politique rom est déjà différente et s'inscrit dans une « démarche construc-

tive » pour employer une terminologie contemporaine. L'état hongrois commence à soutenir l'intégration des Roms dans la société, ainsi que la préservation et le renforcement de leur culture ethnique, sans pour autant leur accorder le statut de minorité nationale (octroyé pourtant à d'autres communautés minoritaires). La conclusion logique de cette approche est également l'assimilation, mais à plus long terme.

La politique rom de la Tchécoslovaquie s'inspire de quatre principes très semblables. Dans ce pays — selon le discours officiel — les Roms sont définis comme une communauté d'une nature différente (« citoyens d'origine tzigane »), laquelle ne saurait être comparée à d'autres minorités dotées d'un statut dissemblable. La politique à l'égard des Roms est définie comme propice à une « intégration sociale » et à une « acculturation » ; en pratique, toutefois, elle se traduit par des mesures qui (sans être directement formulées comme telles dans les documents du parti et de l'administration) conduisent à une future assimilation.

La situation en Roumanie est assez semblable. L'assimilation des Roms dans la société roumaine y a provoqué l'émergence de groupes importants de personnes d'origine rom ayant (entièrement ou partiellement) perdu leur identité rom et leurs caractéristiques ethniques et culturelles. L'état roumain tient ce processus pour acquis et n'accorde donc pas beaucoup d'attention aux Roms, considérant que les problèmes de ces derniers tiennent davantage à leur statut social

qu'à leur appartenance ethnique. [Ill. 18]

Il serait injustifié de parler d'attitudes et de tendances assimilationnistes dans les politiques roms officielles des autres pays d'Europe de l'Est. En fait, en Pologne et en Albanie — des pays bâtis sur le modèle « d'une seule nation » — la politique gouvernementale à l'égard des Roms est si insignifiante qu'elle ne peut même pas être décrite dans ce contexte. Certes, les Roms de Yougoslavie ont soulevé la question de l'obtention d'un statut officiel égal à celui octroyé à d'autres peuples, mais leur échec ne saurait être interprété comme la preuve d'une politique assimilationniste (en fait, ils parviendront à obtenir ledit statut peu avant la désintégration de la Yougoslavie). Le concept de « Yougoslavisme » présuppose la transformation de tous les citoyens en un nouveau type de communauté (« les Yougoslaves »), ce qui ne signifie pas que les Roms doivent préalablement s'assimiler aux autres nations.

La situation est analogue en URSS où les Roms, de toute façon, représentent une communauté insignifiante (par rapport à l'ordre de grandeur des autres ethnies de l'Union soviétique), de sorte qu'il serait naïf de parler d'une politique spéciale d'assimilation. L'idée maîtresse dans ce pays est le concept officiel du futur « peuple soviétique » (une métaphore, analogue au concept contemporain de « famille européenne commune »), lequel présuppose l'unification de tous les peuples en une formation qualitativement nouvelle.

## ROUMANIE : LES ROMS EN TANT QU'OBJECTIFS SECONDAIRES DE LA « SYSTÉMISATION »

La politique bien connue de « systématisation » lancée par Nicolae Ceausescu dans les années 1970 et 1980 incluait la destruction massive de certaines zones urbaines et rurales — voire de villages entiers — et la réinstallation des occupants dans de nouveaux habitats. Ces mesures ont été essentiellement mises en œuvre en Transylvanie, ce qui a également entraîné des migra-

tions internes de Roms à l'intérieur des frontières de la Roumanie. Cependant, cette politique ne visait pas principalement les Roms, comme d'aucuns l'ont cru parfois : inspirée par des motifs nationalistes, elle ambitionnait davantage de réduire la taille de la minorité hongroise ; en l'occurrence les Roms étaient perçus comme des représentants de la majorité — c'est-à-dire de la nation roumaine — de sorte que leur assimilation n'était envisagée qu'à long terme et à l'issue d'une évolution naturelle.

III. 18

## CONCLUSION

Tout en admettant que nous analysons un résultat final selon les normes d'aujourd'hui et que le critère essentiel tient à l'atteinte d'un niveau supérieur d'intégration tout en préservant les caractéristiques ethniques et culturelles, nous pouvons conclure en résumé que, dans l'ensemble, les politiques gouvernementales (et non pas telle ou telle politique), quels que soient par ailleurs les buts énoncés, ont abouti à des résultats très divers en Europe de l'est. D'une part, les conditions de vie et le niveau d'instruction des Roms ont rapidement

progressé par rapport aux périodes antérieures, leur degré d'intégration a évolué et une couche sociale de Roms dotés d'une instruction relativement solide a émergé. D'autre part, cependant, le prix payé pour cette intégration est très élevé. Nombre de Roms en Europe de l'Est sont engagés dans un processus de dégradation sociale et de marginalisation, lequel s'accélère et s'amplifie depuis le « vent de changement ». À ce titre, il est révélateur que ces processus s'expriment le mieux et sont davantage perçus dans les pays dotés d'une politique spécifique et clairement formulée à l'égard des Roms (à savoir

la République tchèque et la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie) et sont moins perceptibles dans les pays dépourvus d'une telle politique ou bien dotés d'une politique beaucoup moins ambitieuse. En définitive, le résultat final des politiques roms dans les pays d'Europe de l'Est dépend avant tout du développement social général et de la politique « globalisante » menée à l'égard des Roms (c'est-à-dire une politique identique à celle visant les autres citoyens) et, dans une moindre mesure, des politiques « spécifiques » aux Roms en leur qualité de communauté séparée.

## Bibliographie

**Achim, Viorel (1998)** *Țigani în istoria României*. București: Editura Enciclopedică | **Barany, Zoltan (2001)** *The East European Gypsies. Regime Change, Marginality, and Ethnopolitics*. Cambridge: Cambridge University Press | **Crowe, David M. (1995)** *A History of the Gypsies of Eastern Europe and Russia*. London / New York: I. B. Tauris Publishers | **Davidova, Eva (1995)** *Romano Drom. Cesty Romu 1945-1990. Zmeny v Postavení a Zpusobu Zivota Romu c Cechach, na Morave a na Slovensku*. Olomouc: Palacky University | **Djurić, R. / Becken, J. / Bengsch, A. B. (1996)** *Ohne Heim - Ohne Grab. Die Geschichte der Sinti und Roma*. Berlin: Aufbau Verlag | **Fraser, Angus (1992)** *The Gypsies*. Oxford / Cambridge: Blackwell | **Gronemeyer, Reimer (1983)** *Zigeunerpolitik in sozialistischen Ländern Osteuropas am Beispiel der Länder Ungarn, Tschechoslowakei, Polen*. In: Gronemeyer, Reimer (ed.), *Eigensinn und Hilfe. Zigeuner in der Sozialpolitik heutiger Leistungsgesellschaften*. Giessen: Focus Verlag, pp. 43-183 | **Gronemeyer, Reimer / Rakelmann, Georgia A. (1988)** *Die Zigeuner. Reisende in Europa*. Köln: DuMont Buchverlag | **Guy, Will (2001)** *The Czech lands and Slovakia: Another false dawn?*, in: Guy, Will (ed.) *Between Past and Future: the Roma of Central and Eastern Europe*. Hatfield: University of Hertfordshire Press, pp. 285-332 | **Kalinin, Valdemar (2003)** *Zagadki baltiiskikh tsygan (Rossiya, Estoniya, Litva, Latvija, Polsha)*. Vitebsk | **Kenrick, Donald (2001)** *Former Yugoslavia: a patchwork of destinies*. In: Guy, Will (ed.) *Between Past and Future: the Roma of Central and Eastern Europe*. Hatfield: University of Hertfordshire Press, pp. 405-425 | **Marushiakova, Elena / Popov, Veselin (1997)** *Gypsies (Roma) in Bulgaria*. Frankfurt am Main: Peter Lang | **Mróz, Lech (2001)** *Poland: the clash of tradition and modernity*. In: Guy, Will (ed.) *Between Past and Future: the Roma of Central and Eastern Europe*. Hatfield: University of Hertfordshire Press, pp. 252-267